

DECISION N° 03/CPM/2021

Le Comité de Politique Monétaire, réuni en sa session extraordinaire le 25 novembre 2021 par visioconférence, après avoir pris connaissance de l'évolution récente et des perspectives des réserves de change de la BEAC, et tenant compte des incertitudes qu'elle fait peser sur la reprise des économies de la CEMAC, le CPM a décidé :

D'une part, de relever :

- ✓ le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres de 3,25 % à 3,50 % ;
- ✓ le Taux de la facilité de prêt marginal de 5,00 à 5,25 %.

D'autre part, de maintenir inchangés :

- ✓ le Taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ;
- ✓ les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et 4,50 % sur les exigibilités à terme. /-

Fait à Yaoundé, le 25 novembre 2021

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



ABBAS MAHAMAT TOLLI